



Rivières  
sauvages



## Le Galeizon

*Zoom une rivière cévénole doublement labellisée*

# A propos des rivières sauvages

*Depuis 2007, des citoyens, des pêcheurs, des membres d'associations de patrimoine, des randonneurs, des chasseurs, des écologistes, des éleveurs de bétails, des élus, des fondations, des institutions se battent pour que le 1 % de rivières sauvages restant en France soit protégé et préservé.*

*Un fonds pour la conservation des rivières sauvages a été lancé en 2011 pour contribuer à délivrer un label : « site Rivières Sauvages ».*

*La Valserine dans le département de l'Ain est la première rivière sauvage labellisée en 2014.  
Aujourd'hui 28 rivières sont labellisées.*

*Les sites labellisés sont réunis dans un réseau : l'Association du Réseau des Rivières Sauvages*

*Pour aller plus loin :*

*Fonds pour la conservation des rivières sauvages : [faire un don](#) : il collecte les dons des entreprises et de particuliers*

*Le réseau des rivières sauvages : [site web](#) . Elle réunit les acteurs des bassins versants labellisés et candidats*



# Un label qui récompense les efforts d'un territoire

- *Le Label « Site Rivières Sauvages » est le fruit d'un **long effort collectif** qui réunit des acteurs de tous horizons : gestionnaires des bassins versants, institutions, collectivités territoriales, entreprises, associations de protection et gestionnaires des milieux naturels, riverains.*
- *Un double objectif : **reconnaitre la naturalité extraordinaire** des rivières de nos contrées ; **honorer l'engagement, le travail, la détermination** d'une communauté humaine d'un territoire.*



# Un label décerné par l'AFNOR à 28 rivières

- *Porté par Le réseau des Rivières Sauvages et le Fonds de dotation pour la Conservation des Rivières Sauvages, il se base sur 47 critères contrôlés par l'AFNOR.*
- **28 rivières sont aujourd'hui labellisées** : le Léguer et son affluent le Guic, l'Artoise, La Valserine, la Dorches et la Vézéronce, la Beaume et l'affluent la Drobie, le Taravo, le Nant Bénin, La grande Leyre, la Pic et la Gioune, le Fangu, le Travu, La Clue d'Amen, le vallon du Cante et le Cians, la Roudoule, l'Estéron, le Galeizon, la Dronne, le Nant Chaillon, l'Arvière et le Guiers Mort, le Rif Garcin, la Pernaz.



# La labellisation du Galeizon

Première rivière sauvage labellisée de toute l'Occitanie, c'est aussi le cours d'eau ayant obtenu le label Rivière en très bon état par l'agence de l'eau RMC.



# Les actions qui restent à financer



Ente 28 000 € & 504 000 sont nécessaires pour poursuivre la restauration et la valorisation du Galeizon



hélitreuillage des carcasses de voitures à Lamélouze et Saint-Martin de Boubaux



Action de continuité écologique avec l'élimination de seuils à l'aval de Cendras.



Travaux sur les conduites d'eau et la restauration : 504 000 pour tout le projet d'enlèvement de seuils

# Notre politique de mécénat

Toute personne physique ou morale peut être donateur du Fonds pour la conservation des rivières sauvages.

En numéraires ou en mécénat de compétences

Les dons sont **déductibles fiscalement.**

60 % pour les entreprises  
66 % pour les particuliers

Les dons permettent d'**assurer l'exécution des programmes d'actions** mais aussi la continuité des actions du Fonds

Le fonds garantit que **70 % du don** est affecté aux actions liées au bassin versant, **30 %** au réseau des Rivières sauvages .

Être mécène ne fait pas obstacle à devenir partenaire pour des actions bien précises : participation aux cérémonies de labellisation par exemple

# Notre politique de Partenariat ou de sponsoring

Est potentiellement **partenaire** l'entreprise qui :

A une **politique RSE** ou désire en mettre une en place.

Elle dispose de **certifications** (ou est en passe de les obtenir) garantissant que son activité a **peu d'impact ou un impact qu'elle cherche à limiter** sur l'environnement

Elle sensibilise ou fait **promouvoir des opérations de sensibilisation** de ses publics (externes et internes) à la protection l'environnement

A une démarche globale tendant à respecter les objectifs de développement durable pour 2030 de l'ONU





*Marie-Pierre Medouga, Communication, Responsable  
Communication & Mécénat [communication@rivieres-sauvages.fr](mailto:communication@rivieres-sauvages.fr)*

*Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages  
Mairie de Ramasse, 01250 RAMASSE  
tel : +33 6 85 31 40 06*

*[contact@rivieres-sauvages.fr](mailto:contact@rivieres-sauvages.fr)    <https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/>*

*Contactez-nous : 06 22 78 71 38*